

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Etatisation du Tarmed – 200 millions pour les médecins de famille

200 millions de francs seront consacrés à améliorer la situation des médecins de famille. Telle est la volonté déclarée du conseiller fédéral Berset. Mais il ne veut pas payer pour cela. C'est pourquoi il a sommé les partenaires tarifaires de procéder à une nouvelle répartition au sein du Tarmed.

Le Tarmed est un tarif soigneusement équilibré. Il n'a pas été conçu pour des opérations de redistribution. La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) exige une structure tarifaire correcte. En rappelant cette disposition, les partenaires tarifaires auraient pu refuser poliment mais fermement l'ordre du Conseil fédéral. En lieu et place, ils ont pendant des mois recherché péniblement une solution commune.

La FMH a proposé une révision globale du Tarmed, calculé par rapport à l'économie d'exploitation, comme le prescrit la LAMal. Elle a prévu pour les médecins spécialistes «Médecine générale interne» et «Pédiatrie» un chapitre censé représenter correctement les prestations spécifiques des médecins de premier recours. Les principes de la révision sont clairement inscrits dans la Charte Tarvision que la FMH et la fmCh ont été les premières à signer. La plupart des sociétés de disciplines médicales ont suivi. Les médecins de famille n'auraient rien pu espérer de mieux.

Mais pour eux, ce n'était pas encore suffisant. Pendant ce temps, le conseiller fédéral Berset s'obstinait sur une redistribution. Santéuisse, la fidèle servante de l'État, bien sûr également. Comme on pouvait le prévoir dans ces circonstances, aucune solution commune n'a été trouvée.

En cas de désaccord entre les partenaires tarifaires, le Conseil fédéral peut intervenir directement sur le Tarmed. Il dispose de cette compétence subsidiaire depuis le début de cette année, grâce à une alliance largement soutenue politiquement. Six postes à temps plein ont été consentis à l'OFSP pour la mettre en œuvre.

Ces 200 millions de francs ne sont pas un cadeau aux médecins de famille. En contrepartie, le conseiller fédéral Berset a exigé le retrait de l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille». Les médecins de famille perdent ainsi le moyen de pression le plus important dont ils disposent et le conseiller fédéral Berset peut enfin enregistrer un succès politique.

Les médecins de famille ont retiré l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille» le

27 septembre 2013. A la suite de ce retrait, le Département fédéral de l'intérieur a fait savoir que : «Les 200 millions de francs en faveur des médecins de premier recours seront contre-financés au sein du Tarmed. La consultation sur l'ordonnance correspondante du Conseil fédéral est prévue pour cette année encore, l'entrée en vigueur devrait avoir lieu d'ici mi-2014.»

Le tarif médical Tarmed négocié en partenariat appartient au passé. Nous pénétrons en zone inconnue.

Commentaire

La fmCh est déçue par la démarche de l'association Médecins de famille Suisse. Avec le retrait de l'initiative populaire «Oui à la médecine de famille», ils ont autorisé l'étatisation du Tarmed. Le fait que l'ensemble du corps médical soit concerné ne semble pas les avoir beaucoup dérangés. Ils n'ont probablement pas non plus beaucoup réfléchi aux conséquences à long terme pour les propres membres de Médecins de famille Suisse. Le deal avec le conseiller fédéral Berset porte vraiment sur le court terme. Ce que M. Berset offre aujourd'hui, il pourra le reprendre arbitrairement demain. En cas de doute, le conseiller fédéral considère que l'important, ce n'est pas l'amélioration de la situation des médecins de premier recours mais son propre succès politique. Une collaboration avec la FMH et Tarvision aurait été plus durable.

Ces dernières semaines, la FMH a subi une forte pression politique. Il faut mettre au crédit de son président le fait qu'elle n'a pas dérogé aux principes de la Charte. La fmCh apprécie cette position ferme en faveur de tout le corps médical.

Le rôle de santésuisse dans l'échec des négociations tarifaires n'est pas clair. Par moments, on pourrait avoir l'impression qu'elle cherche à se positionner dès à présent comme l'association de pointe de la caisse maladie publique unique. Une analyse historique devra clarifier la situation.

Avec l'étatisation du Tarmed, on sacrifie imprudemment non seulement un tarif, mais également le principe typiquement helvétique du partenariat tarifaire. On ne peut plus ne pas remarquer que tout porte à l'étatisation de notre système de santé. Le corps médical ferait bien de se prémunir pour les temps futurs.

Et que va faire la fmCh ?

Depuis un certain temps, la fmCh élabore divers scénarios. Elle est déçue par les évolutions des dernières semaines et des derniers jours, mais nullement surprise.

Pour le court terme, la fmCh se prépare à la consultation à venir sur la décision du Conseil fédéral. Les options sont peu nombreuses, mais elles existent. Il s'agira de les exploiter intelligemment. La fmCh agira en étroite coordination avec la FMH. Pour des raisons évidentes,

les détails du dispositif ne peuvent être publiés ici.

A moyen et à long terme, la fmCh devra rechercher des modèles tarifaires alternatifs. En une période où le système de santé risque d'être totalement paralysé par le dictat de la LAMal, l'heure des entrepreneurs a sonné. De nouvelles options entrepreneuriales devront être exploitées surtout en-dehors du domaine de la LAMal. Avec des assurances innovantes, la fmCh s'engagera dans de nouvelles voies.

Désormais il faudra vraiment poursuivre la Tarvision. Un tarif de prestations individuelles basé sur les valeurs actuelles est indispensable pour servir de base à divers modèles tarifaires.

Statistique médicale : Petite contribution - frands effets

Quel est le taux d'occupation moyen du corps médical? Le travail à temps partiel a-t-il augmenté? Si oui, dans quelles disciplines? Existe-t-il des différences liées à l'âge ou au sexe? Les réponses à ces questions sont essentielles pour connaître l'évolution du domaine de la santé et les défis à venir.

Pour que la FMH dispose en 2013 aussi de données fiables et représentatives pour sa statistique médicale, nous comptons sur votre soutien. En déclarant, actualisant ou contrôlant les données relatives à votre activité sur le portail des membres myFMH, vous contribuerez à donner davantage de poids à la statistique médicale.

Connectez-vous à myfmh.ch

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

<http://www.facebook.com/generalsekretariatfmCh>

Nous vous souhaitons une bonne semaine!

Le secrétariat général de la fmCh

